



Cette inscription est obligatoire,
elle permet de confier votre enfant au service municipal de l'ALP, le soir après le temps scolaire.

RETOUR du coupon avant le 26/10/2018 par mail ou dépôt du coupon à l'ALP (Pilettes ou Jaurès), le matin ou le soir (et non aux enseignants).

Toute annulation et inscription doit être signalée par mail ou à l'aide du document joint uniquement à la direction de l'ALP
ALP Pilettes : alae.pilettes@sgdo.fr 06 20 18 73 10 – ALP Jean Jaurès : alae.jaures@sgdo.fr 06 22 67 39 44

-----COUPON Inscription-----

NOM Prénom (de l'enfant) : _____ Classe : _____

Inscription ETUDE SURVEILLEE (uniquement ALP JAURES)

16h30/17h30

ALP Jaurès	Semaine du 05 au 09/11				Semaine du 12 au 16/11				Semaine du 19 au 23/11				Semaine du 26 au 30/11				Semaine du 03 au 07/12				Semaine du 10 au 14/12				Semaine du 17 au 21/12											
NOV/DEC	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V				
Etude surveillée																																				

L'organisation des études est soumise à un minimum de 5 enfants jusqu'à 20 maximum par groupe. En fonction des effectifs, il pourra vous être proposé une modification du jour d'inscription.

En cas d'absence de l'intervenant, l'enfant sera transféré vers les services de l'ALP (garderie du soir) qui sera facturé au tarif en vigueur.

A la fin de l'étude à 17h30 mon enfant n'est pas inscrit à la garderie du soir, il :

- Est récupéré par un adulte autorisé (sortie portail principal de l'école)
ou
 Est autorisé à partir seul (sortie portail principal de l'école)

Inscription ACCUEIL DU SOIR (Garderie) à la semaine ou au mois

Départ échelonné entre :
ALP Jean Jaurès : 16h30/18h30 – ALP Pilettes : 16h45/18h30

NOV/DEC	Semaine du 05 au 09/11				Semaine du 12 au 16/11				Semaine du 19 au 23/11				Semaine du 26 au 30/11				Semaine du 03 au 07/12				Semaine du 10 au 14/12				Semaine du 17 au 21/12											
	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V				
ALP Pilettes (CP)																																				
ALP Jaurès																																				

Précisions :

- La sortie ALP soir (garderie) à l'école Jean Jaurès, entre 16h30 et 18h30, s'effectue par le portail ALP/ALSH (portail de derrière l'école).
- Autorisation : seule les personnes majeures peuvent être autorisées à récupérer l'enfant. Elles doivent être signalées sur le dossier ALP/ALSH ou par écrit à l'attention de la direction de l'ALP.

NOM Prénom du responsable : _____ père mère

Tél : _____ Mail : _____

Date et signature

Date de la réception du document par la direction de l'ALP :